SIGNATURE D'UNE CONVENTION CADRE DE FORMATION ENTRE L'INSTITUT SUPERIEUR D'ETUDES MARITIMES (ISEM) ET L'AGENCE NATIONALE DES PORTS (ANP)

06 décembre 2021



Le Lundi **06 décembre 2021**, l'Institut Supérieur d'Etudes Maritimes a organisé une réunion pour la signature d'une convention cadre de formation entre l'**ISEM** et l'**ANP** en présence du Directeur de l'ISEM, Monsieur **Mohamed BRIOUIG**, et du Directeur de la Police Portuaire et Réglementation à l'ANP, Monsieur **Amine EL KARAM**.

Ont pris part à cette réunion, le Directeur Adjoint chargé de la Formation Continue et de la Coopération, Monsieur **Abdelhak NAGUIB**, le Chef de la Division de la Coordination des Capitaineries, Monsieur **Abdelmajid SIDQI**, le Chef du Service des Partenariats, M^{me} **Fatima Zahra ESSADRY** et le Chef du Service de la Coopération et de la Communication M^{me} **Laila FADILI**.



Cette convention a pour objet la mise en place d'un cadre de partenariat entre l'ANP et l'ISEM afin d'assurer la formation continue du personnel de l'ANP (officiers de ports, pilotes, agents des capitaineries et capitaines des remorqueurs et vedettes ainsi que les maitres de bassins de carénage (Dock Masters) des chantiers navales) dans le domaine portuaire et maritime. Elle vise également la réalisation de sessions de perfectionnement dans le domaine de la sécurité portuaire et maritime au profit de ce personnel.



Ce partenariat répond aux besoins exprimés par l'ANP en matière de formation maritime et portuaire à travers la mise en œuvre d'un programme de formation adéquat qui couvre les formations spécifiques aux capitaines et équipage des remorqueurs, les formations IALA relatives à la gestion des aides à la navigation et de VTS, les formation en sureté et sécurité portuaire et maritime et en fin la formation des maitres de bassins de carénage (Dock Masters).

